

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR
REUNION PLENIERE
Jeudi 24 novembre 2016

Présents

Mme THEBAUD - Adjointe Déléguée à l'environnement et à l'attribution des logements sociaux, Mairie de Boucau, Conseillère Communautaire Agglomération Côte Basque Adour et Présidente du SPPPI Estuaire de l'Adour

M. VEPIERRE Maurice - Secrétaire général Sous-Préfecture de Bayonne

Mme DEQUEKER - Adjointe à l'environnement, Mairie Anglet

Mme LEICIAGUECAHAR - Conseillère Régionale, Conseil Régional ALPC

M. BERGE - Conseiller Régional, Délégué au Port, Conseil Régional ALPC

M. AGOSTINI - Chef SDEPB, Conseil Régional d'Aquitaine

M. STRULLU Georges - Vice-Président, CCI Bayonne Pays Basque

M. MARTY - Directeur du Port et équipements, CCI Bayonne Pays Basque

Mme GUILLEMIN - Ville d'Anglet, Technicienne Environnement

M. LAPEBIE - Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos

Mme BIRLES - Conseillère municipale, Commune de Tarnos et Déléguée communautaire, Communauté de Communes du Seignaux

Mme TUCOULET Carole - Technicienne Environnement, Ville de Tarnos

M. CARRERE - Responsable Urbanisme, Communauté de Communes du Seignaux

Mme SARRADE Caroline - Responsable Mission Développement Durable, ACBA

M. DUBERT - Responsable Antenne Bayonne UT64, DREAL

M. FARGUES - Ingénieur Santé Environnement, ARS DT64

Mme VETTES-LANNEBRAS Pascale - Responsable QHSE, LBC Bayonne

M. TOULLIC Pierre - Directeur Sites Tarnos et Nantes, LBC

M. DEVANT - Responsable Moyens généraux et industriels, DASSAULT AVIATION

M. GUIHARD Xavier - Directeur MAISICA

M. GAULON Jean-Michel - Directeur ADISSEO

M. RICHOMME Marc - Chef du Service HSE-Q, Raffinerie du Midi

M. CINGAL - Président SEPANSO 40

M. ARDIACO - Administrateur, ADALA

M. LUSSON Fabien - Direction, TIMAC AGRO

M. GEISLER - Chef de Groupement, SDIS 64

M. LAGRABE - SDIS 64

M. PACHON Victor - CADE

M. LANYOU Sébastien - Secrétaire général CFDT Chimie Energie Adour Pyrénées

Mme GUYOTOT Nadège - CFDT Chimie Energie Adour Pyrénées

Mme BEDERE - ECOSCOPE Logistique et Animation du SPPPI

Excusés :

M. GUIDICELLI Lucien - Sous-Préfet de Dax

M. TERRASSE - Directeur QSE, CELSA France

Documents en ligne :

Présentation de la réunion

Raffinerie du Midi

Le compte-rendu présente de manière synthétique les échanges tenus lors de la réunion.

Ouverture de la séance

Marie-Ange THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour
Présentation en ligne - Présentation Réunion

Je vous remercie à tous d'être présents pour cette plénière du SPPPI Estuaire de l'Adour et je vous propose de démarrer sans tarder.

L'Ordre du jour est rappelé à l'écran.

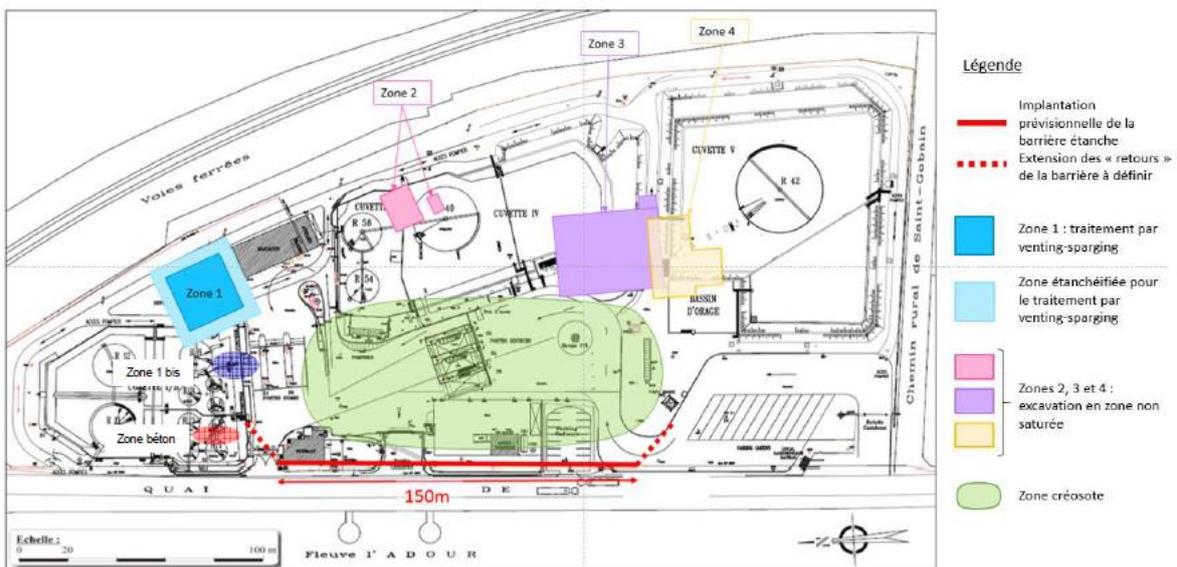
- FONCTIONNEMENT ASPPPI
Point sur la gouvernance au 1er janvier 2017 et suite envisagée (en cours de validation)
Point sur les postes à pourvoir au bureau SPPPI et appel à candidatures
Commande mission Animation et Logistique des travaux 2017
- ALERTES NUISANCES
Bilan complet de l'année 2016
Suites données
- DOSSIER PORTUAIRES
Raffineries du Midi
- QUESTIONS DIVERSES

Je vous propose de débiter par le point « Dossiers portuaires » avec une présentation par M. RICHOMME sur l'état d'avancement de la dépollution du site Raffinerie du Midi à Boucau.

Marc RICHOMME - Chef du Service HSE-Q, Raffinerie du Midi
Présentation en ligne - Raffinerie du Midi



Un arrêté Préfectoral du 14 décembre 2015 prescrit des travaux de remise en état : 3 types d'opération de réhabilitation sont mis en œuvre



Après études approfondies pour la compréhension du site, les opérations de réhabilitation ont été engagées :

- Barrière étanche pour empêcher la migration de la créosote résiduelle,
- Excavation zone 2, 3 et 4, retrait des produits pollués et remplacement par produits inertes,
- Traitement in situ par remédiation zone 1.

2 autres zones identifiées 1bis et béton.



2015 : Implantation d'une barrière hydraulique par Trenchmix

Objectif : éviter toute contamination des eaux de l'Adour par la créosote



Réalisation d'une tranchée de mélange sol-ciment au moyen d'une trancheuse spécialement conçue pour :

- Ne pas extraire de terrain,
- Pouvoir incorporer un liant,
- Effectuer le mélange sol-liant en place.

Cette tranchée a été réalisée d'une épaisseur de 0,5 m et à une profondeur allant jusqu'à 6 m, ce qui correspond au toit de la couche argilo-vasarde (nécessité de respecter l'intégrité de la couche imperméable)

Barrière = Trenchmix

1m à 1.5m décaissé - aucun impact de pollution rencontré.

45 sondages préalables avant mise en place de la barrière - ne révélant aucune pollution.

Réseau d'eaux pluviales sous le site avec exutoire à l'Adour, dévié pour mise en place barrière, aucun impact rencontré.

Mise en place de piézomètres en aval.



2015, début 2016 : Excavation des 3 zones sources en Hydrocarbures Totaux (HCT) et en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)

Principe : retrait des terres impactées et traitement dans des installations prévues et autorisées à cet effet

Préalablement, nous avons défini un plan de terrassement pour :

- Limiter les émissions d'odeurs
- Ne pas endommager la couche argilo-vasarde



Pour ces opérations, on a distingué plusieurs étapes :

- Opérations préparatoires : maillage des trois zones, caractérisation par prélèvements et analyses, puis réalisation du plan de terrassement
- Excavation des matériaux impactés et inertes pour atteindre les terres impactées
- Chargement, transport et élimination des matériaux impactés en filière de traitement agréée
- Rabattement et traitement des eaux de nappe
- Remblayage avec matériaux seins issus du site ou livrés

En complément, gestion et évacuation des déchets et déblais de démolition

Excavations sur zones 2, 3 et 4

Couche argilo-vasarde détériorée donc risque de pollution vers nappe = précautions particulières avec plan de terrassement

Mise en place de piézomètres pour surveillance

Zone 1 : produits plus légers, volatiles, plus faciles à traiter in situ

Bioventing : captage l'air - mise en dépression - envoi dans filtre à charbon

Sparging : air insufflé plus profondément

Stop and go : arrêt puis redémarrage pour voir si mobilisation d'une nouvelle phase.



Dépuis 2015 : Traitement de la zone source BTEX* in situ par bioventing / biosparging (Zone: 1, 1bis, béton)

Principe : traitement des composés volatils présents dans les sols par la mise en œuvre de deux techniques complémentaires :

- Le bioventing qui consiste à stimuler la biodégradation et à extraire les polluants volatils par mise en dépression de la zone non saturée
- Le sparging qui consiste à injecter de l'air dans la zone saturée d'eau afin de favoriser le déplacement des contaminants volatils vers la zone non saturée d'eau, d'où ils sont aspirés par le venting pour être traités.



Equipements de la zone 1:

- Mise en place d'un complexe d'étanchéité de surface
- Mise en place de 50 aiguilles comprises entre 2m et 2,5m de profondeur environ pour le bioventing
- Mise en place de 25 aiguilles entre 3 et 4m maxi de profondeur pour le Biosparging
- Injection d'OXYGEL (nutriments et oxygène à relargage lent et homogène)
- Traitement des gaz captés sur charbon actif

Utilisation des équipements mobilisés pour cette zone 1 pour traiter les zones 1bis et zone béton.

* BTEX : Benzène Toluène, Ethylbenzène, Xylènes

Zones secondaires 1bis et béton

Teneurs moindres

Zone 1bis : Couverture géomembrane et traitement idem zone 1

Zone béton : terre et bioventing

Surveillance Adour + piézomètres + équipements d'évaluation supplémentaires + Analyse des risques résiduels (prélèvements des gaz réguliers)



Pendant ces travaux, les contrôles et les analyses de poursuivent

Réalisation et actualisation d'une modélisation hydrogéologique : pour affiner la compréhension du contexte hydrogéologique

Suivi de l'évolution de l'état des milieux : pour monitorer l'efficacité des traitements engagés

Actualisation de l'Analyse des Risques Résiduels : pour pouvoir définir les éventuelles opérations complémentaires qui pourraient être nécessaires à la fin de ces opérations

Toutes ces opérations se poursuivent en 2017

Questions-Réponses :**M. AGOSTINI**

Quelle est la date de fin du processus pour la remise à disposition du site ?

M. RICHOMME

L'objectif est qu'aucune migration ne puisse se faire et qu'un état acceptable pour les usages envisagés dans le schéma directeur du Port soit atteint.

Les opérations sont prévues jusqu'à fin 2017. Un point sur la situation sera fait avec Etat fin 2017 et en fonction des besoins, des opérations complémentaires seront envisagées.

M. CINGAL

Quelles sont les quantités des polluants cités ?

M. RICHOMME

On a des estimations pour la créosote mais pas pour les autres polluants. La logique adoptée est d'abattre les concentrations des polluants détectés.

M. PACHON

Pourquoi pas de faire tout en excavation ?

Quels tonnages ont été enlevés ? Quelles filières ?

M. RICHOMME

La bio-remédiation est adaptée aux polluants légers type BTEX. Pour les produits plus lourds (HAP), il faut beaucoup plus de temps avec cette technique donc on adopte l'excavation.

Sur les zones 1bis et béton, concernées par des produits légers de concentration moindre, on fait de la bio-remédiation. On essaye d'accélérer par oxygénation mais ça ne suffit pas sur zone béton donc on va excaver les terrains pour créer un bio-tertre sur site.

Les couleurs sur le schéma ne sont pas liées aux concentrations des polluants.

Les tonnages et filières seront transmis ultérieurement.

Mme THEBAUD

Information d'un riverain : un exutoire à l'Adour larguerait des hydrocarbures.

M. RICHOMME

Les campagnes de surveillance dans l'Adour sont faites. Il y a effectivement l'exutoire des eaux de pluie. Parfois on retrouve des hydrocarbures dans les prélèvements en amont du site.

Concernant la créosote, elle est laissée sur place avec sécurisation par la barrière qui empêche sa migration.

Maurice VEPIERRE - Sous-Préfecture de Bayonne Gouvernance SPPPI Estuaire Adour 2017

Suite à la sollicitation de Mme THEBAUD, Mme SEGUIN, Sous-préfète de Bayonne, a rédigé un courrier de réponse à la proposition de gouvernance du SPPPI dans le cadre de la disparition de l'ACBA.

"Il apparait que la proposition du bureau du SPPPI en date du 21 septembre 2016 consistant à confier à Mme THEBAUT une présidence intérimaire jusqu'au terme de son mandat actuel ne respecte pas les dispositions de l'arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2014.

En effet, Il résulte de la combinaison des articles 3 et 5 de l'arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2014 portant constitution du SPPPI, que le président, issu du collège des collectivités territoriales, est nommé pour 3 ans par les Préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, sur proposition de l'assemblée générale délibérant à la majorité des membres présents ou représentés et que tout membre qui perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé est réputé démissionnaire.

Dès lors, à compter de l'installation de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération Pays-Basque, au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la création de l'EPCI, soit le 27 janvier 2017, Mme THEBAUT perdra la qualité au titre de laquelle elle préside le SPPPI.

Afin de lui permettre d'achever le mandat en cours, dont le terme est fixé, par l'arrêté inter-préfectoral précité, au 23 septembre 2017, les Préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques pourraient, sur proposition de l'assemblée générale, la nommer à cette présidence au titre de son mandat d'adjoint au maire de Boucau. »

Les membres du SPPPI présents en prennent acte et après en avoir débattu, décident à l'unanimité de valider la proposition de confier la présidence du SPPPI à Madame THEBAUD au titre de la commune de Boucau à compter du 28 janvier jusqu'au 23 septembre 2017 sous réserve de recevoir, avant le 27 janvier 2017, une délibération de la Mairie de Boucau la désignant à ce titre.

Marie-Ange THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour *Présentation en ligne - Présentation Réunion*

Point sur les postes à pourvoir au bureau SPPPI et appel à candidatures

Depuis quelques mois, nous déplorons l'absence des représentants des associations membres du SPPPI qui sont également membres du bureau du SPPPI. Il s'agit de l'Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne, de l'Association IDEAL et de l'Association SEPANSO 64.

La question se pose de leur remplacement afin d'avoir une représentation correcte des riverains (notamment rive droite) au sein du SPPPI Estuaire de l'Adour.

De plus, deux postes sont à renouveler :

Collège des Industriels

Roland VIVANT - LBC Bayonne

Secrétaire ASPPPI

Michel BOTELLA - Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne

Je renouvelle donc l'appel à candidatures pour ces deux postes.

Commande mission Animation et Logistique des travaux 2017

Concernant la mission Animation pour 2017, suite à l'appel à propositions diffusé par l'ACBA auprès de cabinets spécialisés locaux, une seule offre a été reçue, formulée par ECOSCOPE.

L'ouverture des plis s'est faite en présence de Mme BIRLES et Mme THEBAUD.

Dans la mesure où l'offre est conforme au cahier des charges pour le volet prestations comme pour le volet financier, je propose de retenir ECOSCOPE pour l'animation et l'appui au SPPPI en 2017.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

La commande est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Bilan complet du dispositif des alertes Nuisances pour l'année 2016

Comme il était convenu au lancement du dispositif, nous allons vous présenter le bilan des alertes Nuisances pour l'année 2016.

Plus de 200 alertes au total ont été enregistrées depuis le démarrage en juillet 2015.

Les fiches arrivent directement sur le mail d'ECOSCOPE depuis le site web du SPPPI Estuaire de l'Adour.

Un enregistrement sur un dossier interne au SPPPI est effectué au fur et à mesure des arrivées.

L'alerte est mise en ligne dans les meilleurs délais (de quelques minutes à ½ journée maximum).

La fiche correspondant à l'alerte est alors diffusée à la liste des destinataires établies en bureau - Industriels et Collectivités avec copie au plaignant.

Les réponses sont adressées à ECOSCOPE (uniquement depuis la demande en bureau de septembre) parfois très rapidement, parfois sous quelques jours. Elles sont mises en ligne au plus vite en fonction du délai de réponse.

En cas d'absence de réponse, une relance est faite aux personnes concernées.

Une saisie des données est faite dans une base de données excel qui permet de réaliser les comptages, le tri et le traitement des résultats pour aboutir au bilan suivant.

Valérie BEDERE - Les résultats

En 2016 : 132 alertes ont été formulées

102 concernent des odeurs

18 concerne le bruit

17 concerne les poussières et/ou fumées.

Plus de 850 réponses ont été apportées suite à ces alertes

La source a pu être identifiée de la manière suivante :

Pour les odeurs = dans 41% des cas.

Pour le bruit = même si un seul dépassement a été révélé par les rapports acoustique, 100% des alertes sont attribuables à CELSA France.

Pour les poussières = on a identifié la source dans 47% des cas.

Les taux de réponses des industriels et collectivités sont les suivants

LBC	92%
CELSA France	80%
TARNOS	76%
ANGLET	66%
MAISICA	65%
DASSAULT AVIATION	55%

SOTRAMAB	54%
CCIBPB	51%
SOBEGI/ADISSEO	51%
TIMAC AGRO	51%

Marie-Ange THEBAUD - Les suites données

La mise en place du dispositif a eu des effets au niveau des établissements puisque des actions ont été réalisées suite aux alertes.

Au niveau du SPPPI, nous avons rencontré plusieurs industriels et nous poursuivons notre programme de visites.

Je souhaiterais notamment souligner que certaines alertes, à des moments où les sites industriels étaient à l'arrêt, laissent penser que les abattoirs sont une source non négligeable d'odeurs.

Effectivement, M. MERCIER, responsable de l'abattoir, nous a communiqué les informations concernant les trafics liés à leur activité :

« Tous les jours des animaux arrivent à l'abattoir de 12h30 à 20h excepté le vendredi. Les cuves à sang sont vidées le mercredi matin, ce qui provoque certainement des odeurs nauséabondes. Ces cuves vont bientôt être changées et installées dans un local fermé et réfrigéré, ce qui atténuera fortement les odeurs ressenties dans les alentours. »

M. BERGE

Toute activité qui génère des nuisances doit s'engager dans un plan de progrès.

M. CINGAL

En CODERST, dans les Landes, on a rencontré des situations identiques. L'amélioration environnementale de toute société se traduit par le réexamen des obligations réglementaires (cf abattoirs de Mont de Marsan suite à action de SEPANSO). On peut s'interroger sur d'éventuelles pollutions bactériennes accompagnant ces nuisances.

Mme DEQUEKER

L'abattoir doit être saisi par courrier officiel. M. MERCIER propose d'organiser des visites pour les riverains.

M. AGOSTINI

En cas d'alerte, l'établissement peut vérifier qu'il n'y a pas de dépassement des seuils réglementaires. La direction de l'administration en charge de la surveillance de cette installation pourrait également être invitée en SPPPI.

Il est important que tous les industriels répondent aux alertes même par un RAS.

A la demande de l'assemblée plénière :

- un courrier officiel de demande d'intégration au SPPPI va être adressé aux abattoirs,
- les alertes nuisances seront systématiquement diffusées à M. MERCIER,
- une demande de présentation en SPPPI sera formulée.

L'ACBA a également mis en place un contrôle sur site pour s'assurer de l'absence de dysfonctionnement de ses installations. Caroline SARRADE veut peut-être ajouter quelques informations.

Les industriels également ont mis en place des actions (cf présentation jointe), je les invite à compléter s'ils le souhaitent :

DASSAULT AVIATION - M. DEVANT

Une lecture systématique des fiches est faite. Suite à des remarques sur l'inutilité de répondre RAS, les réponses ont été limitées dernièrement.

En complément, l'arrêt d'une unité d'usinage de pièces métalliques a été acté. On en mesurera les effets à postériori.

TIMAC AGRO - M. LUSSON

De la même manière, je refuse de répondre quand on lit que répondre RAS est inacceptable. Néanmoins,

je m'engage à ce que notre taux de réponse s'améliore à l'avenir.

En complément, nos contrôles réglementaires montrent que nous respectons nos obligations. En termes d'actions, nous surveillons périodiquement des paramètres de fonctionnement des systèmes de lavage de gaz. Nous faisons des nettoyages systématiques des lavages de gaz. Nous investissons sur une gaine de lavage qui permettra d'éviter les colmatages et d'avoir moins d'odeurs.

Nous déplorons le fait que les deux dernières fiches se soient retrouvées dans la presse. On a une volonté de transparence en répondant aux alertes. Le courrier de la Mairie de Tarnos et les articles dans la presse n'incitent pas à continuer à jouer la transparence.

ADISSEO - M. GAULON

Je me suis assigné la mission de supprimer les nuisances avec plusieurs actions, notamment :

- L'amélioration en profondeur du système de ventilation / absorption des gaz du fondoir, en vue de renforcer la capacité d'absorption du filtre à charbon.
- La couverture du stock de soufre solide. L'absence d'eau dans le produit lors de la refonte diminue fortement la quantité de gaz à traiter, ce qui sollicite moins le système de traitement des gaz
- La mise aux normes du site,
- Le suivi du site rejet aérien.

LBC -Mme VETTES-LANNEBRAS

Nous avons mis en place plusieurs actions suite à des plaintes :

- L'achat d'un brûleur supplémentaire pour dépanner rapidement l'oxydateur en cas de panne,
- Le remplacement des joints sur les événements de secours de 2 réservoirs,
- Lors des transferts de produits entre bacs, la mise en place d'une procédure préalable systématique de vérification des étanchéités sur les toits des bacs concernés,
- Une procédure d'arrêt immédiat des transferts en cas de dysfonctionnement de l'oxydateur,
- La modification de la check-list signée par LBC et le navire préalablement aux opérations de déchargement :
 - => Définition d'une cadence maxi de pompage pour le navire (300M3/H) afin de ne pas dépasser la capacité de l'oxydateur,
 - => Demande au navire d'inertier avec de l'azote en continu ses cuves pendant le déchargement,
 - => Surveillance du respect par le navire de ces consignes de déchargement par la société SGS à la demande de notre client (DRT).

Mme THEBAUD - Présidente du SPPPI Estuaire Adour

Je pense qu'on peut conclure en disant qu'il reste encore des progrès à faire mais que ce dispositif a des effets positifs. Il nous a permis d'avoir des éléments concrets et servira de base au VOLET Nuisances de l'Etude de zone.

Point sur l'étude de zone

Je souhaiterais terminer par un point sur l'avancement de l'Etude de zone.

Les campagnes de prélèvements ont été réalisées du 29 août au 03 octobre 2016 sur l'ensemble des points y compris le point témoin, hormis pour l'habitation de M. CASAU où suite à un défaut de carte-mère les mesures relatives au SO2 et Poussières PM10 ont été relancées du 12 septembre au 17 octobre 2016.

L'ensemble des résultats sont attendus pour la fin novembre 2016 et la remise de la note pour le mois de décembre 2016 conformément au planning.

Ainsi, nous pouvons proposer une date de réunion dès janvier 2017.

Nous avons également reçu l'arrêté d'attribution de l'Etat pour le financement de la prestation conditionnelle portant sur le volet Nuisances.

Pour information, M. GUINAUDEAU part à la retraite en février 2017. Son successeur devrait nous être présenté lors que prochain COTECH au mois de janvier.

Avez-vous des points à aborder en questions diverses ?

CADE - M. PACHON

2 questions sur le dragage :

- La durée du dragage du Port de Bayonne,
- Le projet de dragage du Port de Plaisance.

CCI BAYONNE PAYS BASQUE - M. STRULLU

L'instruction suit son cours avec le passage en CODERST qui a déjà eu lieu en Pyrénées Atlantiques et qui est programmé au 19 décembre dans les Landes.

La durée est celle prévue initialement dans le projet avec arrêt des clapages en juillet et août, limitation des clapages sur la partie la plus à l'ouest du 15 mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre au droit des plages, de décembre à mars pas de dragage par aspiration sauf si la côte minimale d'exploitation n'est pas respectée.

ACBA - Mme SARRADE

Un arrêté a été pris pour le dragage du Port de Plaisance. Il s'agit d'un dossier Loi sur l'eau soumis à déclaration avec un arrêté prescriptif. Le dragage est fait par aspiration, selon les concentrations dans les sédiments, ils pourront ou non être relargués dans le chenal. L'ACBA pourra transmettre l'arrêté de prescriptions spécifiques relatif à la déclaration de travaux de dragage d'entretien du port de Brise-Lames.

Mme THEBAUD - Présidente du SPPPI Estuaire Adour

Ayant épuisé l'ordre du jour et aucune question supplémentaire n'étant soulevée, Mme THEBAUD clôture la séance en remerciant les participants.